

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 28 mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine
Mme MAUGÉ Solange	Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

Objet : REMPLACEMENT DE CHAUDIERES FUEL DANS LOGEMENTS COMMUNAUX - FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST

2021.04.01

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L 5214-16V, L5215-26 et L5216-5VI,

Vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 mai 2021 portant sur l'aide aux communes éligibles pour les travaux de rénovation énergétique,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'aux termes de sa délibération en date du 19 mai 2021 précitée, le Conseil Communautaire met en place une aide pour accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation énergétique. Le montant forfaitaire est fixé à 5 000 Euros pour les communes adhérentes au SAGE et de 3 000 Euros pour les communes non adhérentes.

Dépenses	Montant HT	Subventions	Montant maximum
Chaudière à granulés bois logement 2 rue du clocher	13 929 €	SIEL-TE	2 785 €
Chaudière à granulés bois 83 rue de Promondon	19 519 €	SIEL-TE	3 904 €
		Fonds de concours CEE sollicité auprès de la CCFE	5 000 €
		Reste à charge pour la Commune	21 759 €
Total	33 448 €	Total	33 448 €

VOTE

Le conseil municipal, par le vote

- Approuve la demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Forez-est tel qu'expliquée ci-dessus,
- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

STE AGATHE EN DONZY, le 03 Juin 2021

Le Maire,

Bruno COASSY

